

Passerelles réglementaires et procédures

Les passerelles dans le code de l'éducation - Décret 2009-148 du 10 février 2009

Art. D 333-2 : (...) Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle (...) Modifié par Décret n°2019-370 du 25 avril 2019 - art. 3

1. De la Voie Professionnelle vers la Voie Professionnelle

Formation Origine	Formation Accueil	Référence	Avis	Procédure	Gestion des dossiers
Terminale CAP Conditions : - Sous réserve d'obtention du diplôme - Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 337-57	" avis du conseil de classe de l'établissement d'origine "	AFFELNET-Lycée AFFECTATION IA-DASEN	DSDEN
Terminale CAP Conditions : - Sous réserve d'obtention du diplôme - Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel demandé.	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 337-58	" avis de l'équipe pédagogique de la classe d'accueil "	AFFELNET-Lycée DECISION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN	SAIIO
2nde Professionnelle Condition : - Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel demandé.			Après un stage d'immersion		

2. De la Voie Professionnelle vers la Voie Générale et technologique

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure	Gestion des dossiers
<ul style="list-style-type: none"> - Terminale CAP <i>(Sous réserve d'obtention du diplôme)</i> - 2nde Professionnelle - 1^{ère} Professionnelle 	<p>1^{ère} Générale</p> <p>ou</p> <p>1^{ère} Technologique</p>	Art. D. 333-18	"avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté"	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AUTORISATION IA-DASEN AFFECTATION IA-DASEN</p>	DSDEN

3. De la Voie Générale et technologique vers la Voie Professionnelle

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure	Gestion des dossiers
<ul style="list-style-type: none"> - 2nde Générale et Technologique - 1^{ère} Générale - 1^{ère} Technologique 	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 333-18-1	<p>"avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil"</p> <p>Après un stage d'immersion</p>	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AUTORISATION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN</p>	SAIIO